



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la GIRONDE

-----  
Commune de SAVIGNAC-DE-  
L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 septembre 2016

*Annule et remplace la précédente*

**N°39-2016 : Inscription sur le Monument aux Morts du nom de  
Monsieur Pierre RENAUDET reconnu comme mort en déportation**

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac de l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac de l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 07 septembre 2016.

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Etaient présents** : 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH - Maire ; Mesdames Véronique CHENAL et Muriel GABRIEL et Monsieur Éric BINET – Adjointes et Adjoint au Maire ; Mesdames, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Francine LOTTE ; Messieurs Jean AUBRY, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER et Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Madame Aurélie CELLIER.

## ***Délibération***

**Vu** la Loi n°2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France ;

**Vu** la loi n°2012-273 du 28 février 2012, portant obligation aux communes de procéder à l'inscription des noms de tous les « morts pour la France »,

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Gilles RENAUDET au Président du Souvenir Français,

**Considérant** la demande de Monsieur Guy LE NORMAND, Président du Comité du Souvenir Français de Libourne à Madame le Maire ;

**Considérant** que Monsieur Pierre RENAUDET, est décédé le 29 avril 1945 au camp de DACHAU (Allemagne) après avoir séjourné précédemment dans deux autres camps de concentration,

**Considérant** que les souffrances qu'il a subies ont entraîné son décès et qu'il a été à juste titre reconnu comme mort en déportation, le titre de déporté politique lui ayant été attribué en 1953,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents décide de :**

- Donner son accord de principe pour inscrire Monsieur Pierre RENAUDET sur le Monument aux morts de la Commune de Savignac de l'Isle
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents dévolus à cette affaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne,
- M. le Président du Comité du Souvenir Français de Libourne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Chantal GANTCH**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.